

du mardi 3 octobre 2017

Budget 2017

Le conseil adopte une décision modificative relative au budget principal 2017, qui s'équilibre à 401 068€ en fonctionnement et à 142 979€ en investissement.

3 Abstentions (EELV, NPA)

Location de garage

La ville loue l'un de ses cinq garages situés sur le parking Pierre-Curie à M. et Mme Roucourt pour un loyer mensuel de 60€. Unanimité

Caisse d'allocations familiales

La CAF a remplacé son **portail d'accès pour ses partenaires** par le service de Consultation des données allocataires par les partenaires (CDAP). La ville signe une convention annuelle reconductible relative aux modalités d'accès de ce nouveau service. Unanimité

Semaine de la radio

La semaine de la radio **Saint-Pierre-Express** se tiendra **du 18 au 22 décembre** au centre culturel de 9h à 22h. La ville passe une convention avec l'association Les Amis de la Radio pour la gestion technique de la diffusion hertzienne et web. Unanimité

Enquête publique : société Menut

La société Menut exploite une installation de démantèlement d'épaves dans la zone industrielle des Yvaudières. Suite à la découverte de nombreuses bouteilles de gaz au milieu des déchets métalliques sur

le site et afin de répondre aux exigences de la réglementation prescrivant le retrait des réservoirs des véhicules hors usage et la vidange des fluides, Menut a mis en place une installation permettant la combustion de différents gaz (GPL, GNV, butane et propane). Cette activité est aujourd'hui réalisée via deux torchères mobiles positionnées sur le site d'une surface de 300 m². Elle souhaite régulariser administrativement cette activité. C'est l'objet de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 septembre au 6 octobre 2017. La commune donne un avis favorable à cette demande, sous réserve de la prise en compte du risque d'inondation du territoire. 2 Abstentions (EELV)

Société Imateq

La commune s'est portée acquéreur de la partie nord du site du Magasin Général afin de mettre en œuvre un **projet d'aménagement** permettant d'accueillir des **activités économiques, industrielles** et des **équipements publics**. Après l'implantation d'une centrale de cogénération biomasse, c'est maintenant Imateq, entreprise de maintenance de matériel ferroviaire, qui désire s'installer sur la partie nord-ouest du site. La ville décide d'établir avec cette société, un bail à construction d'une durée de 40 ans, qui consiste à mettre à disposition le terrain situé 177 sis rue de la Pichotière, en contrepartie du paiement d'un loyer annuel de 15 390€ et de l'engagement du preneur de construire son bâtiment d'activité. Il remettra en état le pont transbordeur et les rails.

3 Abstentions (2 PS, NPA)

Stationnement payant

La nouvelle réglementation du stationnement payant s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2018. L'amende pénale de 17€ est supprimée et remplacée par une redevance d'occupation du domaine public appelée forfait post-stationnement (FPS) dont le montant sera fixé par le conseil municipal.

Les horodateurs actuels, vétustes et non adaptés à la nouvelle réglementation, doivent être remplacés. Le conseil décide de lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture, la pose et la maintenance de 22 horodateurs, la surveillance de la zone de stationnement payant, la collecte des fonds, l'application et le recouvrement des FPS, le traitement des recours. La durée du marché est fixée à 3 ans.

1 Contre (PS), 7 Abstentions (1 PR, 3 PS, EELV, NPA)

Tours Métropole

Suite au décret ministériel du 20 mars 2017 portant création de la métropole Tours Métropole Val de Loire, le conseil métropolitain du 26 juin 2017 a approuvé l'adaptation des statuts de la Communauté urbaine à la transformation en métropole (18 Abstentions : 15PC, EELV, NPA). La ville approuve le **rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts relatif au coût des charges transférées** (3 Abstentions : EELV, NPA). Enfin, le conseil approuve le règlement modifié portant dispositions communes aux services communs avec la métropole (3 Abstentions : EELV, NPA).

Vœux

Vœu pour la libération de Salah Hamouri

Dans la nuit du mercredi 23 août 2017, l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri a été arrêté chez lui par l'armée israélienne, conduit dans un centre pénitencier et placé à l'isolement sans qu'aucune accusation ne lui ait été signifiée. Mardi 29 août, il a été placé en détention administrative pour une durée de six mois. Cette détention permet à un pouvoir autoritaire de maintenir en prison sans aucun motif un opposant – ou supposé tel – sans avoir à avancer le moindre commencement d'un début de preuve. De plus, cette condamnation est renouvelable à l'infini sans plus de justification (...)

Le conseil municipal demande solennellement au Gouvernement et au Chef de l'État d'intervenir avec force auprès des autorités israéliennes afin que Salah Hamouri, franco-palestinien, soit libéré dans les délais les plus courts, comme il l'a fait récemment pour deux compatriotes français emprisonnés en Turquie. Unanimité

Vœu pour un moratoire sur la baisse des contrats aidés

Le 6 septembre, les présidents des associations d'élus ont demandé au gouvernement la suspension de la baisse des contrats aidés. Le conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps s'associe pleinement à cette demande. Les rôles pris par les contrats aidés dans les associations d'Éducation populaire, sportives et culturelles, sociales, sont autant de missions d'intérêt général et sont également très nombreux dans les écoles de Saint Pierre-des-Corps (...)

Pour garantir aux élèves d'être scolarisés dans de bonnes conditions, les écoles devraient toutes pouvoir bénéficier d'aide à la direction et à leur fonctionnement avec l'aide de personnels embauchés sur de réels métiers dans l'Éducation nationale.

Le conseil municipal formule auprès du Gouvernement le vœu de la mise en place d'un moratoire sur la baisse des contrats aidés afin de permettre la tenue d'une réflexion associant l'ensemble des parties. 4 abstentions (Progressistes et Républicains)